

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 SEPTEMBRE 2010

Date de Convocation : 21 septembre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mmes CABOCHETTE Sylvie, GADRÉ Chantal.
MM. BELLETTRE Michel, BOUCHER Eric, LEU Grégory,
PASCAUD Sébastien, VANDOOOLAEGHE Noël.

Etaient absents excusés: MM. GUILBERT Roger, DELMAS Bertrand.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JUIN 2010

Lecture du compte rendu de la réunion du 21 juin 2010.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

ACCEPTATION DU REGLEMENT DES ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE. CONCERNANT LE SINISTRE DU 05.02.2010 N° 673/2010/258/340

Monsieur le Maire rappelle le vol de matériels avec effraction survenu le 5 février 2010 au local technique municipal place du 8 mai.

Les Assurances Mutuelles de Picardie nous ont fait parvenir un chèque d'un montant de 1 247,71 euros pour indemnisation de ce sinistre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents, d'accepter le remboursement de 1 247,71 euros des Assurances Mutuelles de Picardie.

ACCEPTATION DU CHEQUE DE REGLEMENT CONCERNANT LES FRAIS DE DEGRADATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 200,00 euros pour réparation de dégradation de panneaux de signalisation lors du vandalisme du mois de juin 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents, d'accepter le remboursement de 200,00 euros.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2010 – VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2010 N°2/2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

OBJETS DES DEPENSES : Participation SIS Bovelles (2ème appel).

Diminution sur crédits déjà alloués :

* Chapitre 011, Article 61522 (Entretien de bâtiments) – Somme de : moins 3 019,00 euros

Augmentation des crédits :

* Chapitre 65, Article 6554 (Contribution aux organismes de regroupement) Participation SIS Bovelles – Somme de : plus 3 019,00 euros

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR FRANCE TELECOM ANNEE 2010

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public routier due par FRANCE TELECOM pour l'année 2010.

La redevance pour 2010 (situation au 31/12/2009) se répartit comme suit :

Cabine : 1 m² x 23,69 € = 23,69 euros

Artère aérienne : 0,730 Km x 47,38 euros = 34,59 euros

Artère en sous-sol : 16,886 Km x 35,53 euros = 599,96 euros

Soit au total : 23,69 euros + 34,59 euros + 599,96 euros = 658,24 euros

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

● **Aménagement foncier agricole et forestier :**

La commission intercommunale s'est réunie pour la première fois le 16 septembre 2010. Une réunion est à prévoir avec les représentants de la commune pour lister les exploitants agricoles exerçant sur le territoire et les propriétaires.

● **Travaux d'effacement des réseaux :**

Les travaux débuteront début 2011. Ils concerneront les rues Adrien Waquet et du 11 Novembre en partie.

● **Aménagement de la voirie devant la mairie-école :**

Le chantier doit démarrer prochainement. Il est à la charge d'Amiens Métropole.

● **Inscription au Regroupement Pédagogique Intercommunal :**

Monsieur PASCAUD souhaite qu'un dossier d'inscription soit préparé afin d'assurer une meilleure information des nouveaux parents d'élèves.

- **Voisins Vigilants :**

Madame GADRÉ présente un dossier sur des expériences menées dans certaines communes, il s'agit de l'opération « Voisins Vigilants ». Elle consiste à veiller aux habitations de son entourage pour prévenir des risques de cambriolage. La commune sollicitera les services de la Gendarmerie pour organiser une réunion de sensibilisation.

- **Grille du cimetière :**

La grille sera installée dès que la première tranche des travaux de reprises de concessions sera terminée.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,